

COMPTE RENDU  
RÉUNION RÉGIONALE BRETAGNE  
LOGISTIQUE  
23 FÉVRIER 2023

PRÉSENTS :

|                  |                                      |
|------------------|--------------------------------------|
| STEF             | S. PRIEUR<br>M. BARBIER              |
| FRIMOR           | A. VISET                             |
| FSL              | T. THOULOZAN                         |
| SOFRILOG         | A. CHOLLET<br>Y. CADIO<br>M. BERTHET |
| OLANO LOGISTIQUE | G. MACÉ                              |
| NEWCOLD          | P. DUQUENNOY                         |

ASSISTENT À LA RÉUNION : Mme LASSERRE, M. PAILLER – Loudéac Communauté

1. TOUR DE TABLE CONJONCTUREL

- **A. Visset – FRIMOR** - l'année 2022 s'est bien terminée malgré une conjoncture difficile. Le démarrage d'une nouvelle activité a compliqué l'année. 2023 démarre avec un report de stock important mais un fort ralentissement des flux. La forte augmentation des prix de l'énergie a moins d'impact que prévu. Le site de Marzan démarre de manière plutôt dynamique.
- **M. Barbier – STEF Bretagne Nord.** Les prix de l'électricité ont fortement impacté les résultats malgré une activité satisfaisante. Les industriels recherchent des opportunités d'achat ce qui entraîne une activité assez forte. La grippe aviaire impacte négativement l'activité volaille. Les travaux sur les sites de Yfiniac et de Rennes ont perturbé l'année 2022 mais ont permis de restructurer l'activité. Les prix de la viande de porc ont augmenté fortement et de manière inattendue ce qui apporte une bouffée d'oxygène à ce secteur qui souffre d'une forte augmentation des prix de l'alimentation. Certains acteurs ont malgré tout renoncé à leur production pour cause de prix de revient trop élevé. La baisse des ressources en viandes bovines et porcines pèse sur la production de petfood.
- **P. Duquennoy – Newcold** – l'année 2022 a été marquée par le démarrage d'un nouveau site à Montauban de Bretagne et le déploiement d'un nouvel outil informatique. Elle s'est globalement bien passée. Les clients en crèmes glacées ont décidé d'augmenter leurs flux de production et de réduire leurs stocks. L'impact des hausses de l'électricité a été limité par les aides gouvernementales mais a pesé lourd malgré tout, engendrant des projets de sources d'énergies alternatives (photovoltaïques) mais la lourdeur administrative rend les choses compliquées. Pour des raisons techniques (poids), les panneaux seront implantés au sol.

- **M. Berthet – Sofrilog Pleugueneuc.** L'exportation de viandes de porc a été ralentie en cours d'année 2022 et ne repart que lentement. Les stocks continuent d'être constitués mais ne sortent pas ou peu. Les difficultés de recrutement se sont un peu apaisées. La promotion des bonnes pratiques énergétiques auprès des équipes est indispensable.
- **T. Thoulouzan – FSL** – l'année 2022 a été moins bonne que 2021 avec des flux décevants. 2023 est floue avec beaucoup d'incertitudes chez les clients. Une extension de site a été accompagnée par un taux de remplissage satisfaisant. La mise en place de panneaux photovoltaïques est à l'étude sur plusieurs sites. Les difficultés de recrutement restent d'actualité même si elles semblent se résoudre un peu.
- **A. Chollet – Sofrilog Pleugueneuc** – complète le propos de M. Berthet en indiquant que toutes les filières ont été perturbées en 2022 (volaille, porc, poisson, F&L) pour diverses raisons : quotas de pêche, réduction des importations, grippe aviaire, sécheresse. En ce qui concerne la main d'œuvre, les difficultés de recrutement incitent à mécaniser les activités qui peuvent l'être pour continuer de répondre aux exigences de manutention des clients. La GMS a annoncé des hausses de prix en invoquant les coûts de transport et de logistique et il convient pour la profession d'être vigilante à ne pas être rendue responsable à tort d'une inflation des produits de consommation courante
- **Y. Cadio – Sofrilog Bédée** - l'année 2022 a été bonne. Les rotations de viande de porc ont été beaucoup plus rapides, l'activité des surgelés s'est maintenue. L'année 2023 a démarré avec un fort report de stock. Les coûts de l'énergie ont pesé sur les résultats. Les recrutements sont de plus en plus difficiles et les salariés sont de moins en moins rigoureux et s'absentent pour des raisons variées ce qui peut perturber les préparations de commandes notamment.

A. Chollet complète le propos en évoquant à la fois des difficultés de salaire mais également l'opposition entre les équipes qui peuvent faire du télétravail et celles qui sont contraintes à venir travailler sur site. Les difficultés financières liées à l'inflation, à l'augmentation des coûts du carburant pèsent également sur l'engagement des équipes.

Il est par ailleurs évoqué la tension du logement qui s'est aggravée depuis le confinement et la généralisation du télétravail.

- **G. Macé – Olano Trémourel** – indique ne plus recevoir de candidatures spontanées. L'année 2022 a été très calme jusqu'en juin (activité de viandes rouges) mais a repris à partir de l'été. L'année 2023 démarre mieux mais les clients n'ont aucune visibilité sur leur activité ce qui rend les prévisions difficiles. Il souligne la multiplicité des restaurants qui proposent des burgers et le maintien des ventes de steaks hachés. En ce qui concerne le coût de l'électricité, les clients qui subissent les mêmes difficultés se sont montrés assez compréhensifs à l'égard d'une répercussion des augmentations. Certains clients interrogent sur la mise en place de nouvelles pratiques (ou le retour à des pratiques anciennes telles que les colis de 24 kg) mais semblent ouverts à une participation aux frais engendrés (nouveaux outils) étant eux-mêmes confrontés à des difficultés de recrutement.

- **S. Prieur – STEF** - confirme les propos déjà exprimés sur les difficultés des différentes filières : problème de matières 1<sup>ères</sup>, difficultés d'exportation, grippe aviaire, impact de la guerre Russie/Ukraine qui a pu inciter certains industriels à cesser leurs activités. Ces perturbations ont néanmoins permis de se réinventer. L'année 2023 démarre avec de bons stocks et les clients semblent assez sereins. Il évoque le vieillissement des salariés en place qui devront être remplacés dans les 5 à 10 ans et les difficultés de recrutement. Souligne le taux assez bas d'arrêts maladie et d'absentéisme qui est peut-être caractéristique de la Bretagne. La mise en place d'exosquelettes ou d'outils automatisés s'accélère mais ne répond pas à tous les besoins des clients. L'augmentation des coûts de l'électricité a fortement impacté les résultats et l'entreprise s'est fortement engagée à renforcer le déploiement du pied de facture et indique que les clients sont particulièrement sensibilisés au sujet. S. Prieur indique enfin qu'il a quitté ses fonctions de délégué régional Bretagne et qu'elles seront reprises par David Martineau qui n'a pas pu décaler ses vacances.

## 2. SUJETS D'ACTUALITÉ

### 2.1. Électricité

V. Lasserre rappelle les webinaires qui ont été organisés et au cours desquels l'administration a présenté les aides accessibles aux entreprises. Elle précise que ces webinaires sont disponibles sur le site internet de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID pour être vus ou revus par ceux qui n'auraient pas pu y assister.

A. Visset souligne l'utilité de ces webinaires.

V. Lasserre indique par ailleurs qu'après la mise en place des indices TL&A depuis plus de 10 ans et la proposition, pour les entreprises qui le souhaitent, d'un mécanisme de pied de facture, qui reste à la libre appréciation commerciale des adhérents, une démarche officielle a été entreprise auprès des pouvoirs publics pour faire encadrer ce pied de facture par la loi. Un courrier officiel au ministre du budget, Bruno Le Maire, a permis une première rencontre avec la DGE mais celle-ci n'est pas certaine d'être le bon interlocuteur.

S. Prieur souligne la précision des indices TL&A qui a fortement progressé au cours des dernières années et qui est beaucoup plus proche de la réalité de l'évolution des coûts réels.

V. Lasserre évoque la recrudescence des consultations de tiers auprès de TL&A pour mieux comprendre le fonctionnement des indices.

P. Duquennoy s'interroge sur la possibilité de continuer à indexer les tarifs sur la base d'indices sur les coûts de l'électricité quand les prestataires investissent par ailleurs dans des outils pour faire baisser leur consommation énergétique (panneaux photovoltaïques).

Il évoque le décret tertiaire dont V. Lasserre rappelle les grandes lignes.

Le décret tertiaire impose soit de réduire la consommation électrique des sites en valeur relative par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2011 (-30% en 2040, -40% en 2050 et -50% en 2060) soit de tendre vers des valeurs absolues de référence, fixées par secteur d'activité dans l'arrêté du 10 avril 2020 modifié. Elle rappelle également l'obligation pour les exploitants de renseigner la base OPERAT avant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année avec les consommations électriques de l'année précédente, sans pour autant qu'à ce stade des sanctions soient prévues pour non renseignement ou dépassement de seuils.

V. Lasserre évoque par ailleurs l'ambiguïté de la congélation qui est considérée comme une activité industrielle, exonérée du dispositif « tertiaire ».

La question du CMECT (coût moyen en électricité pour congeler une tonne) qui serait différent selon les produits est à creuser.

## 2.2. F-gaz

V. Lasserre rappelle l'existence d'un règlement européen pour limiter les émissions de gaz à effet de serre qui a été mis en place en 2006 et mis à jour en 2014.

Il impose notamment :

- La certification des personnels manipulant ces substances
- Le contrôle périodique d'étanchéité des équipements en fonction de leur charge, exprimée en t eq CO<sub>2</sub>,
- Une réduction progressive des quantités de fluides mis sur le marché
- Un calendrier d'interdiction d'usages, par secteur d'activité.

La révision en cours du texte et les propositions émises par le Comité Environnement du parlement européen, sous l'impulsion de son rapporteur néerlandais, menacent gravement le secteur du transport frigorifique.

Il est en effet proposé d'accélérer le calendrier des interdictions d'usage et d'interdire le recours à des substances récupérées dans les systèmes puis recyclés ou régénérés pour entretenir les matériels existants.

Si ces propositions n'ont qu'un impact financier sur les installations de réfrigération fixe (entrepôts) pour lesquelles des alternatives technologiques existent (ammoniac, CO<sub>2</sub>), dans le transport les alternatives aux HFC sont encore peu déployées et surtout ne répondent pas à tous les besoins d'usage.

Des actions, en France et à Bruxelles, sont en cours pour tenter de lutter contre les propositions de révision du règlement mais, pour l'instant, les autorités françaises ne semblent pas avoir pris conscience des enjeux pour le transport, ce qui est inquiétant.

### 2.3. Bonnes pratiques

A. Paquette rappelle la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène pour le transport et la logistique frigorifiques qui est à la relecture de l'administration.

Elle évoque par ailleurs la création d'un nouveau groupe de travail sur la qualité afin de mettre en commun les bonnes pratiques des entreprises pour enrichir la connaissance de la qualité et promouvoir la « food safety culture ».

Elle signale que toutes les entreprises sont invitées à contribuer aux travaux qui ont abouti à la publication d'une première fiche pratique O Froid, disponible sur le site internet et relayée par la note d'information.

A. Paquette indique enfin qu'une réflexion a émergé au sein du ComLog sur le besoin de partager de bonnes pratiques autour de certaines opérations récurrentes en logistique. Chaque opération a été retenue par une région mais les travaux sont nationaux et ouverts à tous.

Une réunion est déjà programmée pour le groupe manutention palettes vides le 21 mars à 14h.

Les autres dates sont à fixer.

Les participants préconisent de rajouter le remplacement des batteries aux activités logistiques récurrentes qui mériterait d'être porté par un groupe de travail.

### 2.4. Dématérialisation

V. Lasserre interroge les participants sur leur implication dans la dématérialisation ou les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans des efforts de dématérialisation.

M. Barbier indique que STEF Transport a intégralement dématérialisé ses documents à l'intention de ses clients sans prendre en compte les intermédiaires entrepôts, y compris STEF. Il évoque la difficulté de pouvoir indiquer des réserves, de compter plus en détail les colis. Il ne connaît pas le niveau de maturité des autres transporteurs.

S. Prieur évoque les discussions de la veille où les transporteurs ont souligné la réticence de la GMS de voir dématérialiser les bons de livraison et les bons palettes. Il fait également le parallèle avec le transport sec où la dématérialisation est en place depuis 20 ans.

En évoquant le sujet des bons palettes, les logisticiens soulignent que la gestion des palettes leur incombe autant qu'aux transporteurs ce qui n'est pas normal.

La dématérialisation est un sujet qui doit être pris en charge pour tous les maillons de la chaîne, depuis les chargeurs en passant par les prestataires transport et logistique jusqu'aux destinataires.

## 2.5. Frigo Tour

V. Lasserre rappelle qu'une opération inédite et d'envergure nationale va démarrer le 5 avril prochain pour promouvoir les métiers du froid.

Avec le soutien de l'AFT (organisme de financement des formations en transport et en logistique) et de Transfrigoroute France, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID organise une tournée de 10 étapes dans des lycées professionnels où les visiteurs, jeunes en formation et adultes demandeurs d'emploi, pourront voir du matériel de démonstration et rencontrer des professionnels qui leur parleront de leur métier.

A la question de l'organisation d'une journée type, V. Lasserre indique qu'un webinaire d'explication va être organisé le 10 mars qui permettra à toutes les personnes inscrites ou intéressées de participer au Frigo Tour d'être informées des détails logistiques de l'opération.

Elle insiste sur l'importance pour les participants de faire passer des messages collectifs tels que l'information sur la féminisation des métiers.

## 2.6. Rendez-Vous 2023 à Lyon

V. Lasserre souligne que les inscriptions aux Rendez-Vous 2023 de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont ouvertes.

L'événement se tiendra à Lyon, les 15 et 16 juin et sera placé sous le thème de l'attractivité des métiers.

Cet événement accueillera notamment l'arrivée du Frigo Tour 2023.

## 3. RÉUNION 2024

La date de la réunion 2024 devra veiller à éviter la période des vacances scolaires qui a empêché un nombre important de participants habituels d'être présents.

A. Visset rappelle par ailleurs qu'il appartiendra aux délégués de région de choisir la thématique de la prochaine réunion.

Se posera la question d'organiser une 2<sup>nd</sup>e réunion à l'automne, comme en avait l'habitude la région.

Avant d'aller déjeuner, M. Paillet évoque les CFA qui ont l'obligation d'avoir des référents qui peuvent être l'interlocuteur des entreprises et il encourage les participants à les contacter pour présenter leurs besoins.

## 4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Avec Maxime Pailler – Loudéac Communauté*

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit. La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

**Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.**